

Charte scolaire

Par la présente, nous souhaitons contribuer à un climat positif au sein de notre école pour tous les partenaires qu'ils travaillent ou étudient. Cette charte fixe nos objectifs ainsi que les règles de la vie scolaire.

1. Droits et devoirs des élèves

*Je souhaite vivre dans une école propre, m'y sentir à l'aise et bien y collaborer avec tous mes partenaires.
J'ai le droit d'être accepté et respecté
que je sois fille ou garçon,
quels que soit
ma couleur,
ma religion,
mon physique,
mon origine
J'ai le droit d'être traité en égal par mes camarades.
J'ai le droit de m'exprimer sans crainte.*

Afin que la vie collective se passe dans les meilleures conditions, il faut que je respecte un certain nombre de règles

a) Vie en commun

- > Nous essayons de nous respecter et d'être polis : pas d'agressions, ni verbales ni physiques.
- > J'évite toute pression sur mes camarades. En cas de dispute, j'essaie de trouver une solution en dénonçant toute forme de violence.
- > J'écoute attentivement les autres.
- > Je porte un soin particulier aux livres, au mobilier et au matériel et j'essaie de toujours avoir le matériel demandé. Je respecte le matériel des autres.
- > J'informe le personnel enseignant pour régler tout cas de litige.

b) Avant le début des cours

- > Au coup de sonnette, nous nous mettons en rang dans la cour d'école. Nous nous rendons dans la salle de classe avec notre enseignant sans courir dans les escaliers et sans nous bousculer.
- > En arrivant à vélo, je le range à l'emplacement prévu.

c) Pendant les cours

*J'ai le droit de recevoir un enseignement de qualité dispensé par des enseignants soucieux de ma réussite.
J'ai le droit d'être traité en égal.*

- > Je reste dans l'enceinte de l'école.
- > Je respecte les règles du contrat de classe, établi entre les élèves et les enseignants.
- > Je suis ponctuel et je reste assidu à ma tâche.

d) Dans l'enceinte de l'école

- > Je veille à la propreté du bâtiment scolaire et des alentours. Je trie les déchets dans les poubelles respectives.
- > Afin d'éviter tout accident, je ne circule ni à vélo, ni à skate-board, ni à rollers
- > Mon Gsm reste toujours éteint.
- > Je n'apporte pas d'objets dangereux, qui puissent nuire à autrui.

e) Pendant la récréation

- > Je respecte les limites de la cour de récréation.
- > Les jeux de balle sont permis seulement aux terrains prévus.
- > J'obéis aux enseignants chargés de la surveillance.

f) Après les cours

- > Au coup de sonnette, nous nous mettons en rang devant la salle de classe et nous quittons ensemble le bâtiment.
- > J'attends le bus à l'endroit prévu ou je traverse la rue avec l'enseignant surveillant au passage pour piétons.
- > Pour aller à la Maison Relais je rejoins immédiatement les éducateurs au point de rassemblement.

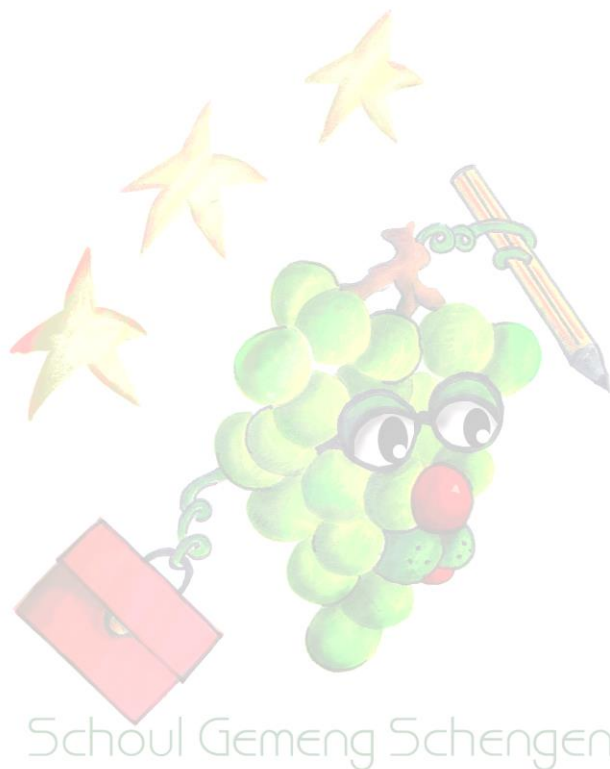
g) Dans le bus

- > Je me comporte de manière civile lorsque je monte au bus et en sortant du bus.
- > Je prends place et mets la ceinture de sécurité, si disponible. Je reste assis jusqu'à l'arrêt.
- > Je respecte tous les autres enfants et tous les autres passagers.
- > Il m'est interdit de déranger le chauffeur pendant le trajet.

h) A la piscine

- > Je me change tranquillement dans les vestiaires sans perdre de temps.
- > Je dépose mes vêtements dans les armoires derrière les cabines.
- > J'utilise du savon dans les douches avant d'entrer dans la piscine.
- > J'attends les instructions du maître-nageur et des enseignants avant de sauter dans l'eau.
- > Je respecte les règles de conduite valables à la piscine.

Par ma signature, je m'engage à respecter toutes les règles



School Gemeng Schengen

2. Droits et devoirs des parents

J'ai le droit d'être informé sur la vie de l'établissement (actions, projets, problèmes..).

J'ai le droit à des consultations régulières avec les enseignants afin de recevoir toute information relative à la scolarité de mon enfant.

J'ai le droit de demander de l'aide pour mon enfant en difficulté et un accompagnement individualisé tenant compte de sa personnalité.

- > Je m'engage à développer devant mes enfants une attitude positive vis-à-vis de l'école et ses partenaires.
- > Je m'engage à soutenir les enfants à la maison en créant un climat de calme et de régularité permettant un apprentissage aisé.
- > Je m'engage à veiller à un travail propre et convenable de mes enfants.
- > Je m'engage à ce que le matériel scolaire de mon enfant soit revu et complété en cas de besoin.
- > Je m'engage à veiller à ce que mon enfant soit ponctuel.
- > En cas d'absence, je m'engage à informer le titulaire de la classe de mon enfant le plus tôt possible (toute absence de plus de deux jours nécessite un certificat médical).
- > En amenant mon enfant en voiture à l'école, j'utilise les places de stationnement prévues en ne perturbant ni le passage sûr des élèves, ni l'accès d'autres personnes, ni la circulation régulière.
- > Je veille à une éducation au respect mutuel pour réaliser une vie en commun paisible.
- > Je veille à donner à mon enfant des aliments sains pour la pause.
- > Je veille à me rendre à toutes les entrevues auxquelles je suis convié et de répondre à toutes les correspondances qui me sont adressées.

Avec ma signature, je confirme ma disposition à soutenir la présente charte

3. Les enseignants

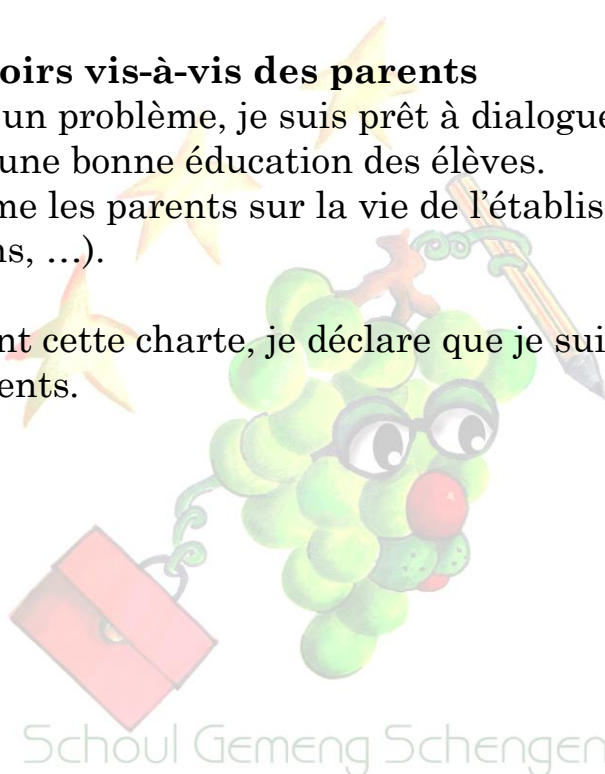
Mes devoirs vis-à-vis des élèves

- > Je veille au bien-être et à la sécurité des élèves.
- > Je crée un climat propice dans lequel chaque élève peut apprendre et s'épanouir.
- > J'apporte une aide au travail personnel des élèves, en assurant leur suivi individuel.
- > J'accorde une importance particulière à l'accompagnement des élèves en difficulté.
- > Je soutiens le comportement positif des élèves, leur serviabilité et leur politesse.
- > Je suis habilité à prononcer des sanctions en cas de non-respect des règles.

Mes devoirs vis-à-vis des parents

- > S'il y a un problème, je suis prêt à dialoguer avec les parents afin de garantir une bonne éducation des élèves.
- > J'informe les parents sur la vie de l'établissement (réunions, excursions, ...).

En signant cette charte, je déclare que je suis prêt à respecter mes engagements.



Charte scolaire – Annexe 1

Comportement en cas d'alarme d'incendie

La classe quitte le bâtiment, accompagnée par l'enseignant, et se rend avec calme au point de rassemblement, désigné à cet effet. Avant de quitter la salle de classe, nous fermons les fenêtres et portes et éteignons les lumières. Les enseignants emmènent le registre de classe pour procéder à un appel nominal.

Charte scolaire – Annexe 2

Les sanctions

En cas de non-respect du règlement, les sanctions suivantes s'appliquent :

- 1) un entretien avec l'élève, dans le but d'amener l'élève à adapter son comportement, à s'excuser ou à rétablir le dommage - un entretien avec les parents s'en suit éventuellement.
- 2) le retrait d'un objet, par exemple du Gsm
- 3) une punition écrite : ces punitions varient selon le cycle, d'après le règlement de classe. Les parents en seront informés.



Schoul Gemeng Schengen